

Bulletin d'information de l'Association Force Ouvrière Consommateurs d'Eure-et-Loir

Octobre-Novembre-Décembre 2019

## *Edito du Président*

68 délégués des AFOC départementales affiliées se sont retrouvés, le 5 juin dernier, pour l'Assemblée Générale annuelle de l'AFOC nationale durant laquelle ont été abordés les bilans d'activité de l'année 2018 et les projets d'avenir.

À cette occasion, les rapports d'activité et financier 2018 ont été présentés, débattus et adoptés.

Devait avoir lieu lors de cette Assemblée Générale, l'élection pour le renouvellement du Conseil d'Administration, mais comme toutes les obligations statutaires n'étaient pas réunies, il a été décidé de reporter cette élection au 1<sup>er</sup> octobre 2019, ce qui a été fait à cette date après avoir demandé aux personnes qui se présentait de refaire acte de candidature pendant la période des vacances.

Un nouveau Conseil d'Administration a été élu, suivi de la mise en place du bureau (Président(e), Secrétaire Général, Trésorier et membres du Bureau).

Les enjeux liés à la baisse des subventions permettant aux AFOC départementales d'aider les adhérents en but à des litiges de consommation ont été exposés et la tendance à la baisse programmée de cette aide de l'Etat inquiète les délégués, compte tenu du besoin exprimé dans les territoires par les consommateurs.

Concernant notre AFOC 28 nous sommes en réflexion pour la mise en place d'une Commission Logement, pilotée par des personnes inscrites sur les listes de représentants des logements sociaux.

En attendant les fêtes de fin année approchent, je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes en famille.

Jean-Luc Gabillard

# Votre habitat

Qui répare, qui entretient ?



**Guide illustré**  
des réparations locatives  
Commission nationale de concertation

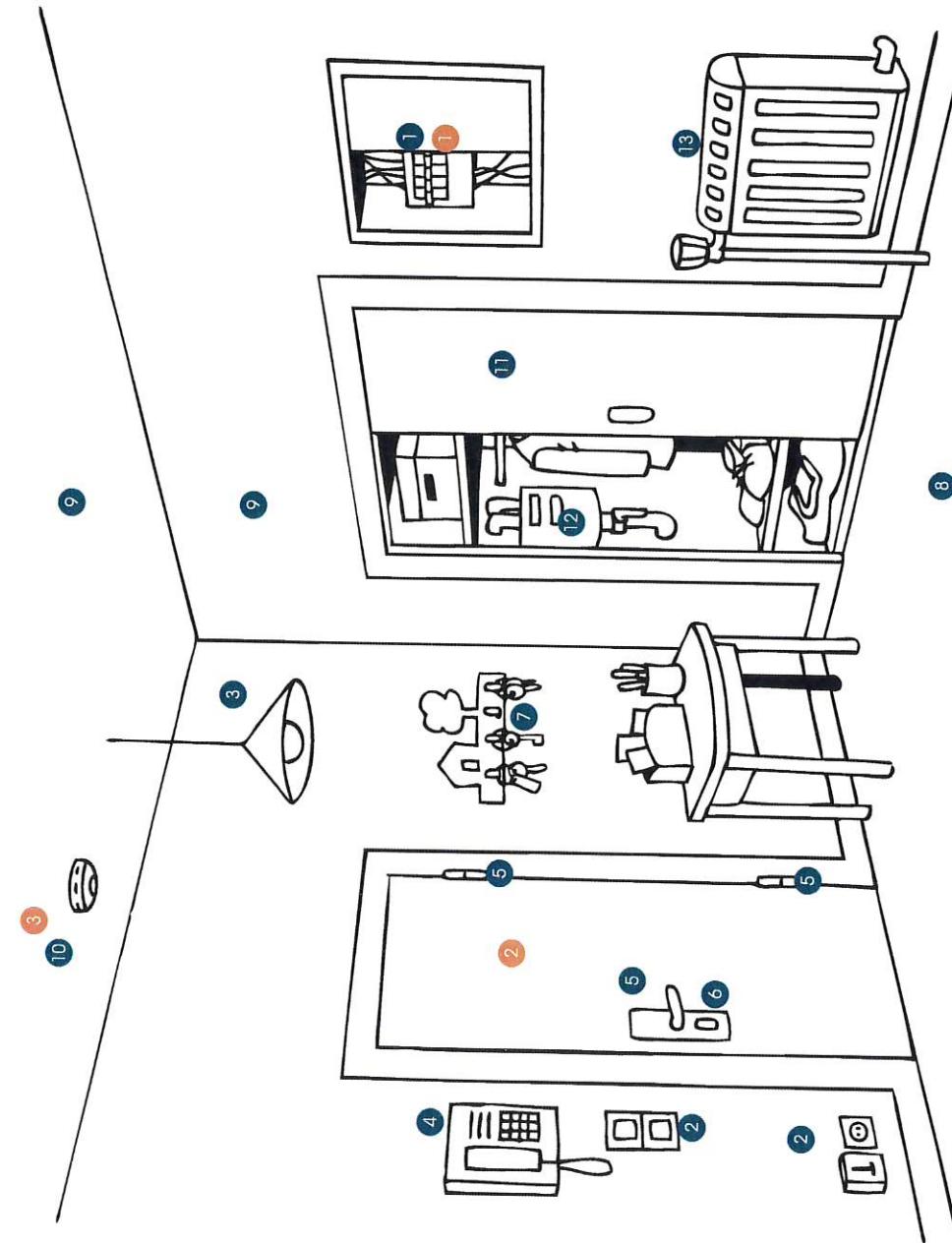


# L'entrée

## Locataire

- 1 **Tableau électrique**  
remplacement coupe circuits et fusibles
- 2 **Interrupteurs, prises électriques et téléphoniques**  
entretien et remplacement si déteriorés
- 3 **Douilles, ampoules**  
entretien et remplacement
- 4 **Telephone**  
en cas de déterioration, remplacement boîtier et combiné
- 5 **Portes**
  - graissage des gonds, poignées et charnières
  - poignée : entretien, remplacement
- 6 **Serrures, canons**  
graissage et remplacement de petites pièces
- 7 **Cles et badges**  
remplacement
- 8 **Sol**  
entretien et pose de raccords parquet, dalles, linoléum, moquette
- 9 **Plafond - murs**
  - maintien en état de propriété
  - menuis raccords de peinture, tapissieries
  - rebouchage des trous

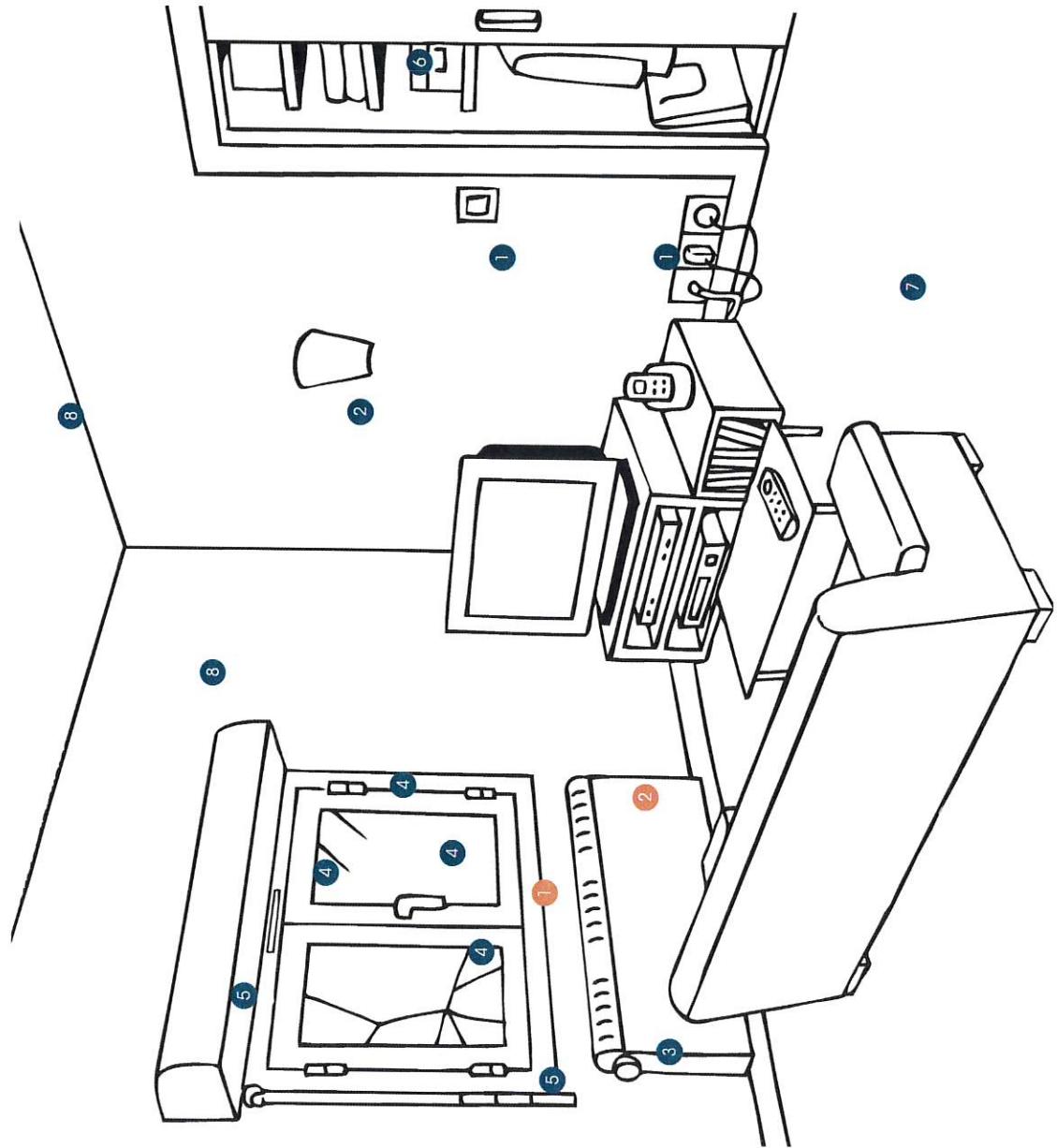
## Qui répare ? Qui entretient ?



- Détecteur de fumée**  
Entretien (vérification du fonctionnement, dépoussiérage, remplacement des piles...)
- Placards**
  - remplacement des tablettes et tasseaux
  - remplacement des boutons et poignées
  - graissage
- Compteur d'eau individuel**  
entretien
- Radiateurs**  
entretien
- Propriétaire**
- 1 **Tableau électrique**  
remplacement
  - 2 **Porte d'entrée**  
remplacement, sauf en cas de dégradations
  - 3 **Détecteur de fumée**  
remplacement

# Les pièces à vivre

## Qui répare ? Qui entretient ?



### Locataire

**1** Interrupteurs, prises électriques et téléphoniques, prise TV  
entretien et remplacement si déteriorés

**2** Douilles, ampoules  
entretien et remplacement

**3** Radiateurs  
• entretien

**4** Fenêtres  
• entretien poignée  
• graissage gonds,  
poulardes et charnières  
• grille d'entrée d'air : nettoyage  
• remplacement des vitres cassées,  
 joints et mastic vétus

**5** Volets et stores  
• graissage et entretien courant  
• entretien du mécanisme de commande

**6** Placards  
• remplacement des tablettes  
et tasseaux  
• remplacement des boutons et  
poignées  
• graissage

**7** Sol  
• entretien et pose de raccords  
parquet, dalles, linoléum,  
moquette

**8** Plafond - murs  
• maintien en état de propriété  
• menus raccords de peinture  
et tapisseries  
• rebouchage de trous

### Propriétaire

**1** Fenêtres  
remplacement

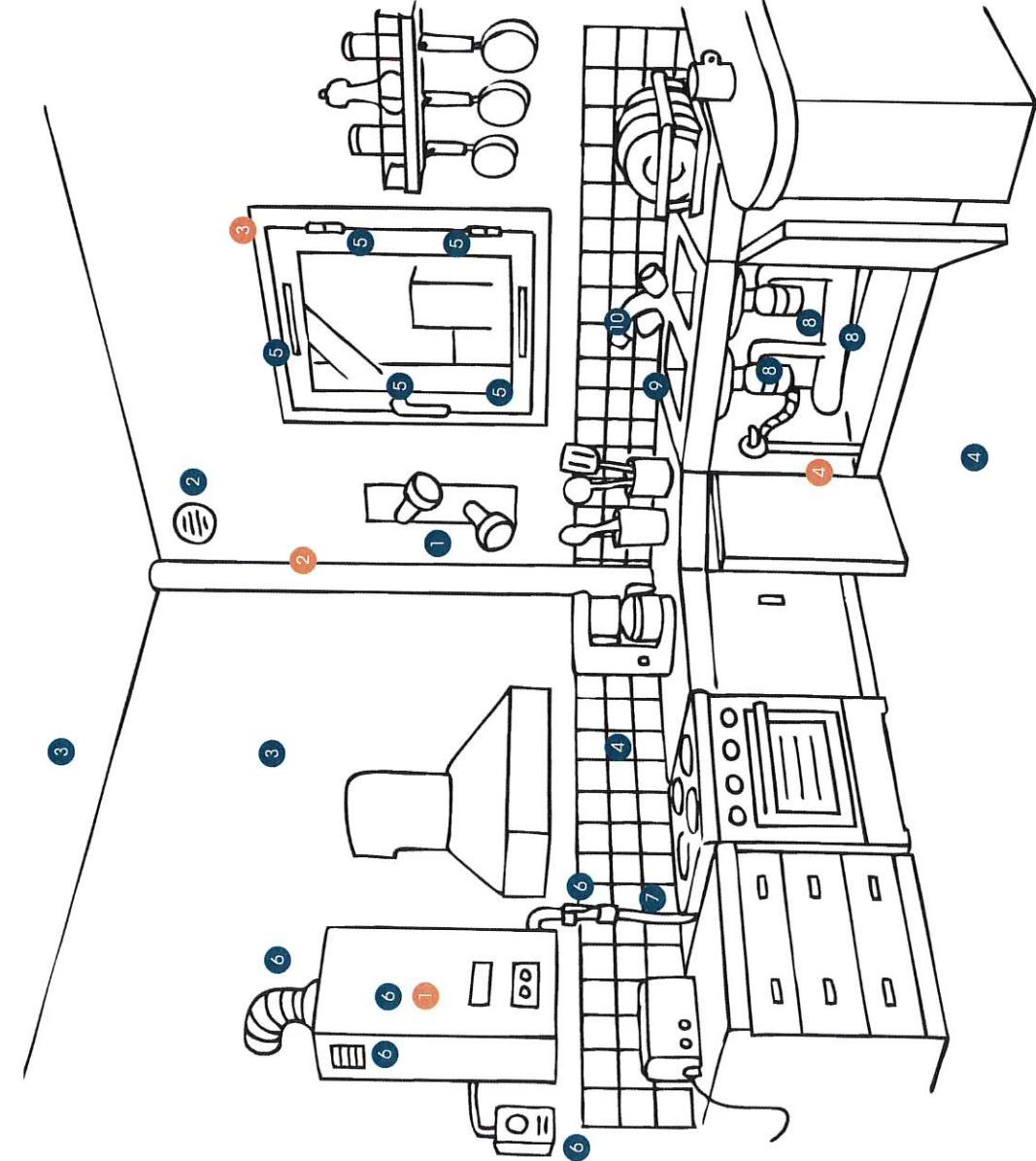
**2** Radiateurs  
remplacement

# La cuisine

**Qui répare ? Qui entretient ?**

## Locataire

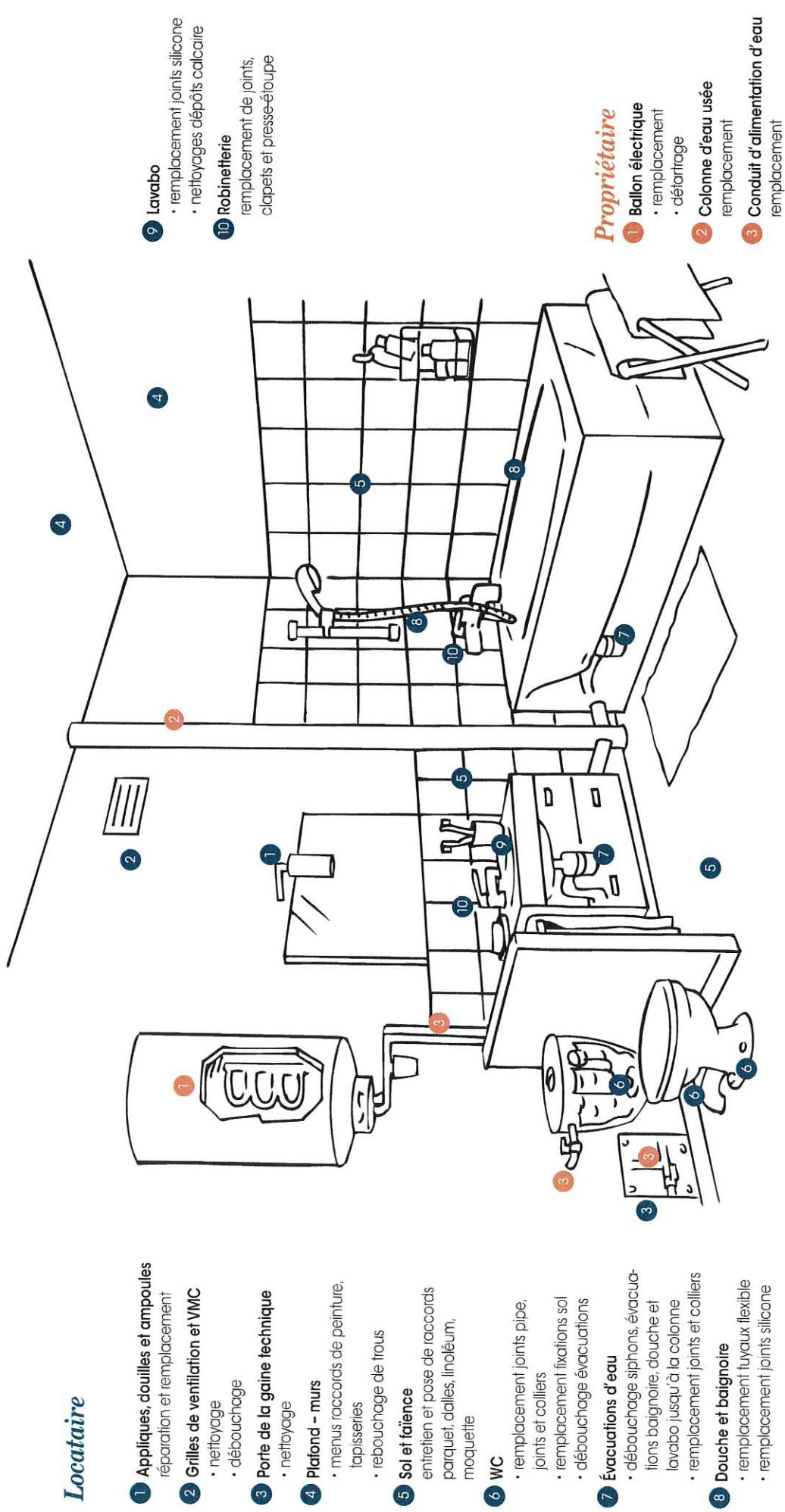
- 1 **Douilles, ampoules**  
entretien et remplacement
- 2 **Grilles de ventilation et VMC**  
• nettoyage  
• interdiction de boucher
- 3 **Plafond - murs**  
• menus raccords de peinture,  
tapissieries  
• rebouchage de trous
- 4 **Sol et faïence**  
• entretien et pose de raccords  
• parquet, dalles, linoléum,  
moquette
- 5 **Fenêtres**  
• entretien poignée  
• graissage gonds,  
paumeilles et charnières  
• grille d'entrée d'air : nettoyage  
• remplacement des vitres cassées,  
 joints et mastics vétustes
- 6 **Chaudière**  
• nettoyage grille  
• remplacement téfène gaz  
• thermostat d'ambiance  
• ramonage conduit  
• entretien annuel par un  
professionnel
- 7 **Gaz**  
• remplacement flexible  
• entretien courant des  
robinets, siphons et ouverture  
d'aération



- 8 **Évacuation / arrivée d'eau**  
• débouchage évacuations  
sous évier  
• entretien et débouchage  
siphons  
• remplacement joints et  
colliers
  - 9 **Évier**  
• remplacement joints silicone  
• nettoyage dépôts de calcaire
  - 10 **Robinetterie**  
remplacement de joints,  
closets et presse-étoupe
- Propriétaire**
- 1 **Chaudière**  
remplacement
  - 2 **Colonne d'eau usée**  
remplacement
  - 3 **Fenêtres**  
remplacement
  - 4 **Conduit d'alimentation d'eau**  
remplacement

# Les sanitaires

**Qui répare ? Qui entretient ?**



# À l'extérieur du logement

**Qui répare ? Qui entretient ?**

## Immeuble collectif

### Locataire

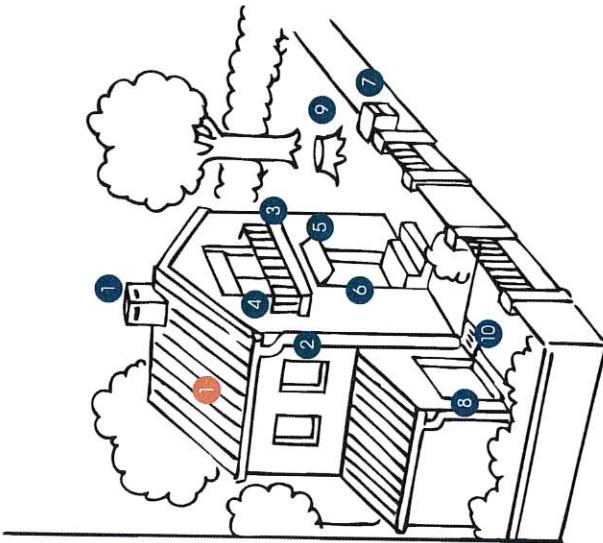
- 1 **Cave**  
entretien de la porte
- 2 **Box**  
entretien poignée, chaînette, ressorts



## Maison individuelle

### Locataire

- 1 **Cheminée**  
ramonage
- 2 **Gouttières, chéneaux descentes eaux pluviales**  
• débouchage, nettoyage et entretien de la grille d'évacuation des eaux pluviales
- 3 **Balcon**  
débouchage évacuation
- 4 **Volets et grilles**  
• entretien et remplacement lames  
• graissage gonds, paumelles et charnières
- 5 **Auvent**  
entretien, nettoyage
- 6 **Porte d'entrée**  
• graissage gonds, paumelles et charnières  
• poignée : entretien, remplacement  
• serrures, canons ; graissage et remplacement petites pièces  
• clés et badges ; remplacement
- 7 **Boîte aux lettres**  
• entretien portillons  
• remplacement serrures et gonds  
• remplacement clés
- 8 **Porte garage**  
• entretien peinture  
• remplacement poignée, chaînette, ressorts...
- 9 **Fosse septique**  
vidange, entretien
- 10 **Compteurs d'eau**  
entretien  
• protection contre le gel



## Propriétaire

### Toiture

- 1 **Arbres**  
élagage
- 2 **Porte palière**  
remplacement sauf dégradations

# À l'extérieur du logement

**Qui répare ? Qui entretient ?**

## Façade

### Locataire

#### 1 Balcon

débouchage évacuation

#### 2 Volets et grilles

entretien

remplacement lames

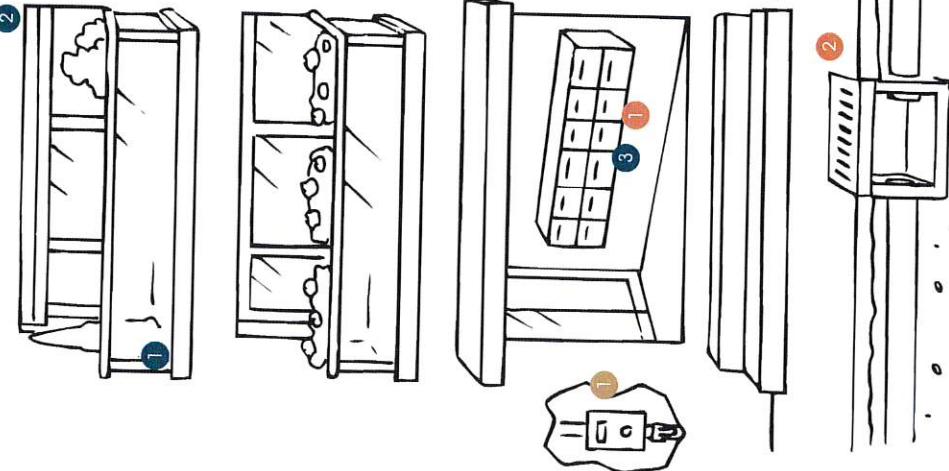
grillage des gonds,  
paumeilles et charnières

#### 3 Boîte aux lettres

entretien portillons

remplacement serrures et  
gonds

remplacement clés



## Jardin privatif

### Locataire

#### 1 Haies, arbustes

entretien, taille et remplacement

#### 2 Arbres

taille, élagage et échenillage

#### 3 Portillon

réparation

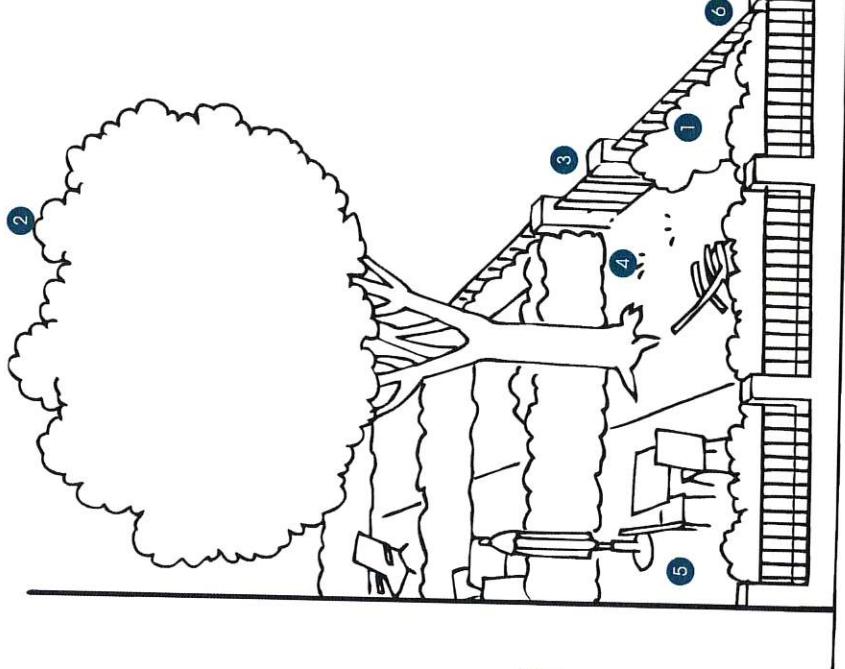
#### 4 Pelouse

entretien, tonde

#### 5 Terrasse

entretien, démoussage  
nettoyage et graissage  
remplacement, notamment  
boulons, clavettes, tarjettes

#### 6 Grille



### Propriétaire

#### 1 Batterie de boîtes aux lettres

remplacement

#### 2 Canalisations

réparations

## Contrat d'entretien

(si pas de contrat : locataire)

#### 1 Compteurs d'eau et fluides

entretien

# Décret relatif aux réparations locatives

Version consolidée au 23 juin 2016

Décret n°87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accèsion à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif aux réparations locatives.

## Article 1

Sont des réparations locatives les travaux d'entretien courant, et de ménages réparations, y compris les remplacements d'éléments assimilables aux ustensiles réparations, consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privatif.

Ont notamment le caractère de réparations locatives les réparations énumérées en annexe au présent décret.

### Article 1 bis

Le présent décret est applicable en Polynésie française pour la mise en œuvre des dispositions du d de l'article 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

### Article 2

Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le garde des Sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sont chargés, chacun en ce qu'il concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## ANNEXES

Liste de réparations ayant le caractère de réparations locatives.

### Article Annexe

I. - Parties extérieures dont le locataire a l'usage exclusif

#### a) Jardins privatis

Entretien courant, notamment des allées, pelouses, massifs, bassins et piscines.

Taille, élagage, échenillage des arbres et arbustes.

Remplacement des arbustes ; réparation et remplacement des installations mobiles d'arrosage.

#### b) Auvents, terrasses et marquises

Enlèvement de la mousse et des autres végétaux.

c) Desentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières

Dégorgeement des conduits.

#### c) Placards et menuiseries telles que plinthes, baguettes et moulures :

Remplacement des tablettes et tasseaux de placard et réparation de leur dispositif de fermeture.

#### d) Fixation de raccords et remplacement de pointes de menuiseries.

#### IV. - Installations de plomberie

##### a) Canalisations d'eau

Dégorgeement.

Remplacement notamment de joints et de colliers.

##### b) Canalisations de gaz

Entretien courant des robinets, siphons et ouvertures d'aération.

Remplacement périodique des tuyaux souples de raccordement.

##### c) Fosses septiques, puisards et fosses d'aisance

Vidange.

##### d) Chauffage, production d'eau chaude et robinetterie

Remplacement des bilames, pistons, membranes, boîtes à eau, allumage piézo-électrique, clapets et joints des appareils à gaz.

Rincage et nettoyage des corps de chauffe et tuyauteries.

Remplacement des joints, clapets et presse-étoupe des robinets.

Remplacement des joints, flotteurs et joints cloches des chasses d'eau.

##### e) Serrures et verrous de sécurité

Graissage.

Remplacement de petites pièces ainsi que des clés égarées ou détériorées.

##### f) Grilles

Nettoyage et graissage.

Remplacement notamment de boulons, clavettes, targettes.

#### III. - Parties intérieures

##### a) Plafonds, murs intérieurs et cloisons

Maintien en état de propriété.

Menus raccords de peintures et tapisseries.

Remise en place ou remplacement de quelques éléments des matériaux de revêtement tels que faïence, mosaique, matière plastique.

Rebouchage des trous rendu assimilable à une épuration par le nombre, la dimension et l'emplacement de ceux-ci.

##### b) Parquets, moquettes et autres revêtements de sol

Encastillage et entretien courant de la vitrification.

Remplacement de quelques lames de parquets et remise en état, pose de raccords de moquettes et autres revêtements de sol, notamment en cas de taches et de trous.

#### VI. - Autres équipements mentionnés au contrat de location

##### a) Entretien courant et menuis réparations des appareils tels que réfrigérateurs, machines à laver le linge et la vaisselle, séche-linge, hottes aspirantes,

- associations de locataires;
- ADIL;
- boilleurs.

Le logement doit être loué décent et en bon état d'usage et de réparation. Les équipements mentionnés au bail doivent être en bon état.

**Le propriétaire** doit entretenir les locaux en état de servir et effectuer toutes les réparations autres que celles qui incombent au locataire, ainsi que celles qui sont dues à la vétusté, à un vice de construction ou à un cas de force majeure (cf. art. 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).

**Le locataire** doit effectuer les menues réparations et les réparations d'entretien courant et participer aux charges (cf. art. 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).

Le présent guide a été élaboré par la Commission Nationale de Concertation (loi du 23.12.1986 : art 41) qui regroupe notamment les représentants des organisations représentatives du secteur locatif au plan national de bailleurs, de locataires et de gestionnaires. Il vise à illustrer les éléments les plus fréquemment détériorés, il n'a pas vocation à dresser une liste exhaustive des réparations locatives.

## Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Direction générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature  
Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme  
et des Paysages  
Tour Pascal A  
92055 La Défense cedex

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT  
DURABLE

## **COMMISSION LOGEMENT AFOC 28 :**

Le Conseil d'Administration du 14 novembre 2019 a validé la création d'une Commission Logement.

Cette Commission est ouverte à tout adhérent qui souhaite s'investir, et notamment dans le cadre des élections HLM.

Elle est actuellement composée de Marie-Ange Fleury, Patrick Foucault, Séverine Haguet, Frédéric Rousseau et Florence Simon.

### *Infos Administrateurs HLM*

( Liste des administrateurs HLM )

### **HABITAT EURELIEN :**

LEGEAY Corinne

### **SA EURE-ET-LOIR HABITAT :**

SIMON Florence

ROUSSEAU Frédéric

HAGUET Séverine

Les permanences de l'AFOC 28 ont lieu les mardi de 13h30 à 15h30, et le jeudi sur rendez-vous.

# COMMANDÉ DE GUIDES DU CONSOMMATEUR

## AFOC 2018

NOM/PRENOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Guide du consommateur

Prix unitaire (Tarif AFOC) 6,00 €

Quantité : x 6,00 € =

Je joins un chèque de ..... €

Le : .....

Signature :

NOUS CONTACTER :



21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES

Tél : 02-37-91-94-83

e-mail : afoc28000@gmail.com

---

Bulletin d'adhésion pour les non-syndiqués à FO :

Nom : Prénom

Adresse :

Tél : E-mail :

Je joins un chèque de 30 euros à l'ordre de *AFOC 28*. Signature :